

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_099

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

RÉTROCESSION D'UN BAIL
COMMERCIAL 76 RUE
PASTEUR

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE

Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :

Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

069-2169 00340-20191217-D2019-099-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

Par délibération n° 2018-53 en date du 26 juin 2018, le Conseil Municipal a instauré le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur tous les quartiers concernés par le commerce de proximité, dont le quartier de Montessuy selon un périmètre qui inclut la rue Pasteur depuis la place Maréchal Foch jusqu'au square Elie Vignal.

Par arrêté municipal en date du 15 avril 2019, la Ville a exercé ce droit après réception d'une déclaration de cession de bail commercial concernant « LES BRIOCHES GOURMANDES » sis 76 rue Pasteur. Le transfert de propriété a été réalisé par acte notarié du 15 juillet 2019 pour un montant de 20 280 € (T.T.C).

Un cahier des charges a été approuvé par le Conseil Municipal, par délibération n° 2019-47 en date du 25 juin 2019 aux termes duquel les activités privilégiées par la Ville pour la reprise du fonds concernent les activités non présentes dans le secteur (fromagerie, cordonnerie, équipement de la maison, équipement de la personne).

Un projet intéressant pour l'installation d'une activité de pressing a été présenté par Monsieur BABAYAN. Ce professionnel tenant déjà un commerce de pressing rue de la Gare de Cuire souhaite développer son activité afin d'apporter un service de proximité à une population dépourvue de cette offre. Compte tenu de l'intérêt du projet et de son intégration dans le tissu commercial de Montessuy, il est proposé aujourd'hui de définir les modalités définitives de cession du bail à cet exploitant.

Les parties se sont entendues sur un prix de 10 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'AUTORISER la cession du bail attaché au local commercial sis 76 rue Pasteur dont la Ville est propriétaire, pour une activité de pressing,
- D'APPROUVER la cession du bail commercial à Monsieur BABAYAN, ou toute société qui s'y substituerait, pour un montant de 10 000 € T.T.C. (hors frais),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession,
- DE DIRE que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 775 .

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 20 DEC. 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.